



# Commune info

Mairie de CHAUCENNE

Mars 2026

## Conseil municipal

Pour information, c'est lors du premier Conseil municipal après le tour définitif des élections, que le Maire et les adjoints sont élus par l'ensemble du Conseil municipal.

La loi encadre la date de cette première séance qui doit obligatoirement avoir lieu entre le vendredi et le dimanche qui suit les élections.

La convocation sera affichée devant la mairie et un iliwap sera diffusé pour en informer la population.



Dans ce numéro...

Élections municipales	1
Bruit et déjections canines	2
Asunoes Etat civil	3
Comité des Fêtes	4



## Élections municipales

Les élections municipales qui auront lieu les 15 et 22 mars prochains seront marquées par un changement majeur dans la façon de voter pour les communes de moins de 1000 habitants.

Le législateur a en effet souhaité uniformiser les modes de scrutin entre toutes les communes de France.

Ainsi, les conseillers municipaux des communes de moins de 1 000 habitants seront élus au **scrutin de liste** à deux tours.

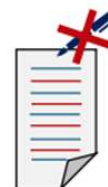
- ◆ Les électeurs voteront pour des listes sans possibilité de panachage (listes bloquées).
- ◆ Il ne sera plus possible de rayer des candidats ou de modifier l'ordre de la liste.
- ◆ Le bulletin sera considéré comme nul s'il comporte une modification manuscrite de quelque ordre que ce soit.

A CE JOUR

**Scrutin plurinominal majoritaire, avec possibilité de panachage** : ce mode de scrutin permet de se présenter individuellement ou en groupe, tout en laissant la possibilité aux électeurs de rayer ou d'ajouter des candidats, ou encore de modifier l'ordre préétabli d'une candidature groupée



EN MARS 2026



**Scrutin de liste paritaire proportionnel, sans possibilité de panachage** : présentation des candidatures sous forme de liste bloquée

Le premier tour aura lieu le dimanche 15 mars, les électeurs pourront venir voter en mairie de Chaucenne de 8h à 18h.

Vous souhaitez contribuer au bon déroulement des élections du 15 mars prochain ? La mairie attend avec bienveillance des habitants volontaires pour tenir le bureau de vote !

Si vous êtes intéressé(e), rendez-vous en mairie aux heures d'ouverture — **le lundi et le mercredi de 14h à 17h30** — pour vous inscrire, avant le mercredi 11 mars.

**Votre engagement est précieux pour notre commune** — merci d'avance à celles et ceux qui répondront présent(e)s !

## Parlons du bruit et des déjections canines

Chaucenne est une commune où il fait bon vivre, et c'est grâce à chacun d'entre nous.

Au quotidien, deux sujets reviennent régulièrement dans les échanges entre voisins : les nuisances sonores et les déjections canines sur la voie publique. Sans pointer personne du doigt, nous souhaitons simplement rappeler quelques règles de bon voisinage qui permettent à tous de profiter sereinement de notre cadre de vie.

### Le bruit : pensons à nos voisins

Nous avons tous le droit de profiter de notre domicile, de notre jardin, de nos moments de fête ou de bricolage. Mais ce droit s'arrête là où commence la tranquillité des autres.

La réglementation prévoit des plages horaires à respecter pour les activités bruyantes :

- **Travaux et bricolage** : autorisés du lundi au vendredi de 8h à 20h, le samedi de 9h à 19h, et le dimanche de 10h à 12h.
- **Musique et fêtes** : veillez à baisser le volume en soirée et à prévenir vos voisins en cas de festivités.
- **Animaux** : les aboiements répétés et prolongés constituent également une nuisance sonore.



Un simple geste de prévenance — prévenir ses voisins, baisser le son, décaler un travail bruyant — suffit souvent à éviter les tensions. Le dialogue reste toujours la meilleure solution.

### Les déjections canines : un geste simple, un espace propre pour tous

Avoir un chien, c'est une joie partagée par de nombreuses familles de notre commune. C'est aussi une responsabilité. Ramasser les déjections de son animal sur les trottoirs, les chemins et les espaces verts est une obligation légale, mais surtout un acte de respect envers nos voisins, nos enfants, et tous ceux qui fréquentent nos espaces communs.

Un sac dans la poche ! et le tour est joué.

Les déchets peuvent ensuite être déposés dans une poubelle ordinaire.

### Ensemble, faisons la différence

Ces petits gestes du quotidien, mis bout à bout, construisent une commune agréable pour tous : les familles, les personnes âgées, les enfants qui jouent dehors, les promeneurs.

La municipalité compte sur la bienveillance et le sens civique de chacun. Nous sommes une petite commune : ce qui nous unit est bien plus fort que ce qui pourrait nous opposer.

Merci à toutes et à tous pour votre participation à ce beau vivre-ensemble !



---

## ASUNOES

---

### Vente de Chocolats de Pâques (jusqu'au 11 mars)

Commande en ligne : [asso.initiatives.fr](http://asso.initiatives.fr)  
code d'accès à la boutique d'ASUNOES : ZEJJPV  
règlement par CB

ou sur catalogues disponibles  
chez Pascale (0688551075) ou chez Louise (**0767922760**)

### LOTO

Samedi 14 mars 2026  
Salle polyvalente à partir de 17h  
Ouverture des portes à 16h30  
Inscriptions et renseignements :  
Pascale (0688551075) ou chez Louise (0767922760)  
(Infos à suivre dans vos boîtes à lettres)

### Assemblée générale

Mercredi 11 mars 2026 à 20h—Salle de convivialité  
– Mairie

Tous les chauceñois sont invités à découvrir nos actions auprès de l'école d'enfants sourds de Louho au Bénin



---

## Etat-Civil

---

Nouvelle rubrique pour ce commune-info avec le récapitulatif mensuel de l'état civil sur la commune.

TOURNIER Chelssy, née le 3 février 2026



BARBACHOU Nathan, né le 11 février 2026



## Comité des fêtes

### NETTOYAGE DE PRINTEMPS

Venez rejoindre notre équipe pour donner un petit coup d'éclat à Chauenne  
Nous vous invitons à participer au nettoyage de printemps qui aura lieu le samedi 7 Mars prochain  
RDV vous est donné à 10H devant la mairie.  
Lorsque votre mission sera terminée (environ vers 11H30), le comité des fêtes vous offrira l'apéro.  
N'oubliez pas d'apporter vos gants.



### CHASSE AUX OEUFS



A noter dans votre agenda : La chasse aux oeufs aura lieu le lundi 6 Avril prochain à tous les enfants de moins de 11 ans (et leurs parents) à 11H30 sur le terrain de sport derrière l'école.

### ADOS

Pour mieux connaître les ados de notre village, leurs motivations et leurs envies, le comité des fêtes les convie à participer à une réunion.  
Tous les jeunes de 10 à 20 ans sont invités à se présenter à la mairie en salle de convivialité :  
soit le mercredi 18 mars à 17H  
soit le samedi 21 mars à 11H

Au cours de cette réunion, chacun pourra apporter ses idées et/ou donner son avis sur les propositions qui seront faites.

Un groupe pourrait ensuite être formé, et , avec l'appui du comité des fêtes, parvenir à la réalisation d'un projet construit tous ensemble.

### RANDONNEE PEDESTRE

La RANDO 2026 est prévue pour le dimanche 12 Avril 2026  
Deux parcours sont prévus : l'un de 10km, l'autre de 14km.  
Ils vous emmèneront du côté des AUXONS où vous attendra le ravitaillement commun aux deux parcours.  
6€ par personne pour chaque parcours (gratuit pour les moins de 8 ans) - 2€ supplémentaires si inscription sur place  
Une boisson offerte à chaque participant à l'arrivée  
Les bulletins d'inscription sera bientôt distribué dans vos boites aux lettres



### RAPPELS

1/ Pour toutes informations complémentaires, vous pouvez contacter le comité des fêtes par mail (comitedesfetes.chaucenne@wanadoo.fr) ou par sms ou téléphone (07.68.11.25.72)

2/ VIDE GRENIER : il aura lieu le 14 Juin prochain dans la Grande Rue, du croisement des barrots à au croisement avec la route départementale, en passant devant l'école.

Pour de plus amples informations, nous vous invitons à consulter le site de la commune: <https://chaucenne.org/>

Mairie de Chauenne - 21, grande rue 25170 Chauenne • Tel.: 03 81 55 03 30 • 09 67 33 78 38 • [www.chaucenne.org](http://www.chaucenne.org)

Heures d'ouverture : lundi et mercredi de 13 h 30 à 18h